

DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU
JEUDI 03 NOVEMBRE 2022**

NUMÉROS ACTES	INTITULES	POUR	CONTRE	ABSTENTION	VOTES
01-03nov22	Cessions à Flandres Opale Habitat – projet site écoquartier rue du marais	27			UNANIMITÉ
02-03nov22	Modification autorisation de programme – Stade Gallet	27			UNANIMITÉ
03-03nov22	Décision modificative n°36 du Budget primitif 2022	27			UNANIMITÉ
04-03nov22	Désaffectation et déclassement du domaine public de parcelles écoquartier rue du marais	27			UNANIMITÉ
05-03nov22	Pacte de préférence	27			UNANIMITÉ

Acte classé

01-03nov22

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	AR reçu	> Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-11-09T10-07-23.01 (MI240987613)

Identifiant unique de l'acte : 062-216206284-20221109-01-03nov22-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Cessions à Flandres Opale Habitat - projet site écoquartier
rue du marais

Date de décision : 09/11/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations
3.2.1. Biens immobiliers (vente de terrains, de bâtiments)

Acte : [FLANDRE OPALE HABITAT -
acquisition foncière - projet site
ecoquartier du marais.PDF](#)

Multicanal : Non

Annuler

Préparé	Date 09/11/22 à 08:59	Par VALIN Virginie
Demande de signature	Date 09/11/22 à 08:59	Par VALIN Virginie
Signé	Date 09/11/22 à 09:10	Par ROGER Alain
Transmis	Date 09/11/22 à 10:07	Par VALIN Virginie
Accusé de réception	Date 09/11/22 à 10:13	
Classé	Date 10/11/22 à 08:57	Par VALIN Virginie

Publication le : 10/11/22

Executoire le : 10/11/22

Département
du PAS-de-CALAIS

VILLE DE NOYELLES-sous-LENS

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 03 novembre 2022

Arrondissement
de LENS

L'an deux mille vingt deux, le 03 novembre,*****

Le Conseil Municipal de la Ville de NOYELLES-sous-LENS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M.ROGER Alain**, Maire, à la suite de la convocation adressée **le 27 octobre 2022** dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux articles L2121-10, 2121-11 et 2121-12 du Code des Collectivités Territoriales.*****

OBJET

**CESSIONS A FLANDRE
OPALE HABITAT**

**Projet site
« écoquartier du marais »**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe CERF, Freddy MIETTE, Emmanuelle DHONDT, Adjoints, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Louis ALEXANDRENNE, Chantal GAUTIER, Françoise LORIOT, Jean PERRAULT, Valérie SIKORA, Fatima TORCHI, Mickaël KOPREK, Jérôme CARON, Karine DOLCZEWSKI, Sabrina ZIANE, Philippe REPERT, Conseillers Municipaux.***

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Sandra BLANCHARD (procuration à Sabine FINEZ), Marie-Hélène GUEYDON (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK),), Adjointes, Alain VANTREPOTTE (procuration à Jean PERRAULT), Corinne PIETRASZKIEWIECZ (procuration à Fatima TORCHI), Joëlle COCHEZ, Yannick NOWAK (procuration à Philippe REPERT), Audrey OUSSKOU (procuration à Alain ROGER), Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIT ABSENTE : MM.Neige-Line DEQUIDT, Conseillère Municipale.*****

Monsieur Louis ALEXANDRENNE a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet « écoquartier rue du Marais » est en cours de réalisation avec Flandre Opale Habitat.

La programmation envisagée se décline comme suit :

- 41 logement individuels et collectifs LLS,
- 13 logements individuels PSLA,
- 10 lots libres de constructeur,
- 53 logements individuels accession privée (dont 11 logements en option / bien sans maître).

France Domaines a été saisie afin d'évaluer l'assiette foncière concernée.

La superficie de cette unité foncière est de 33 429 m², formée par les parcelles de terrain nu, cadastrées AL22 (6 825 m²), AL172 (378 m²), AL173 (535 m²), AL174 (1 109 m²), AL178 (390 m²), AL185 (879 m²), AL198 (594 m²), AL199 (612 m²), AL200 (608 m²), AL201 (594 m²), AL202 (555 m²), AL203 (668 m²), AL204 (520 m²), AL205 (576 m²), AL209 (785 m²), AL210 (523 m²), AL211 (480 m²), AL212 (624 m²), AL213 (662 m²), AL214 (567 m²), AL468 (4 936 m²), AL557 (2 552 m²), AL558 (2 584 m²), AL559 (2 954 m²), AL217 (1 919 m²).

Par avis daté du 30/12/2021, la valeur vénale a été fixée à 601 722 € H.T.

Maître THEETTEN, notaire à Hénin-Beaumont est chargé par la commune de procéder à la rédaction de l'acte de vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de son Président,
AUTORISE Monsieur Le Maire à vendre à Flandre Opale Habitat cette unité foncière d'une superficie de 33 429 m² au prix de 601 722 € H.T.

DIT que les recettes seront encaissées au budget de l'exercice 2022 et des années suivantes.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	2		
TOTAL	27		

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et ans susdits. (suivent les signatures). Pour extrait certifié conforme, Noyelles-sous-Lens, le 04 novembre 2022.

LE MAIRE,

A.ROGER

Acte classé

02-03nov22

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	AR reçu	> Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-11-08T10-47-47.00 (MI240962337)

Identifiant unique de l'acte : 062-216206284-20221108-02-03nov22-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : modification autorisation de programme stade Gallet

Date de décision : 08/11/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.2. Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du CG)

Acte : [modification autorisation de
programme stade Gallet.PDF](#)

Multicanal : Non

Annuler

Préparé

Date 08/11/22 à 10:29

Par [VALIN Virginie](#)

Demande de signature

Date 08/11/22 à 10:29

Par [VALIN Virginie](#)

Signé

Date 08/11/22 à 10:35

Par [ROGER Alain](#)

Transmis

Date 08/11/22 à 10:47

Par [VALIN Virginie](#)

Accusé de réception

Date 08/11/22 à 10:54

Classé

Date 08/11/22 à 15:17

Par [VALIN Virginie](#)

Publication le : 08/11/22

Executoire le : 08/11/22

Département
du PAS-de-
CALAIS

VILLE DE NOYELLES-sous-LENS

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 03 novembre 2022

Arrondissement
de LENS

L'an deux mille vingt deux, le 03 novembre, *****

Le Conseil Municipal de la Ville de NOYELLES-sous-LENS s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M.ROGER Alain**,
Maire, à la suite de la convocation adressée le **27 octobre 2022** dont un exemplaire
a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux articles L2121-10, 2121-11
et 2121-12 du Code des Collectivités Territoriales. *****

OBJET

Modification
autorisation de
programme

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Jean-
Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe CERF, Freddy MIETTE,
Emmanuelle DHONDT, Adjoints, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice
WETISCHEK, Louis ALEXANDRENNE, Chantal GAUTIER, Françoise
LORiot, Jean PERRAULT, Valérie SIKORA, Fatima TORCHI, Mickaël
KOPREK, Jérôme CARON, Karine DOLCZEWSKI, Sabrina ZIANE, Philippe
REPERT, Conseillers Municipaux. *****

STADE GALLET

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Sandra BLANCHARD (procuration à
Sabine FINEZ), Marie-Hélène GUEYDON (procuration à Jean-Michel
SKOTARCZAK),), Adjointes, Alain VANTREPOTTE (procuration à Jean
PERRAULT), Corinne PIETRASZKIEWIECZ (procuration à Fatima TORCHI),
Joëlle COCHEZ, Yannick NOWAK (procuration à Philippe REPERT), Audrey
OUSSKOU (procuration à Alain ROGER), Conseillers Municipaux. *****
ÉTAIT ABSENTE : MM.Neige-Line DEQUIDT, Conseillère Municipale. *****

Monsieur Louis ALEXANDRENNE a été désigné secrétaire de séance et a
accepté de remplir les fonctions. *****

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce dernier a voté une
autorisation de programme pour le stade Gallet.

Autorisations de programme	2017 réalisée	2018 réalisée	2019 réalisée	2020 réalisée	2021 réalisée	2022
3 697 782,47 €	80 593,16 €	111 830,76 €	1 166 918,37 €	1 791 125,53 €	490 403,37 €	56 911,28 €

En vue du paiement, notamment des actualisations de prix, il demande
d'augmenter cette autorisation de programme de 6 000 € et d'affecter les crédits en
2022.

* Nouvelle situation au 03 novembre 2022 :

Autorisations de programme	2017 réalisée	2018 réalisée	2019 réalisée	2020 réalisée	2021 réalisée	2022
3 703 782,47 €	80 593,16 €	111 830,76 €	1 166 918,37 €	1 791 125,53 €	490 403,37 €	62 911,28 €

Accusé de réception en préfecture
062-216206284-20221108-02-03nov22-DE
Date de télétransmission : 08/11/2022
Date de réception préfecture : 08/11/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de son Président,
AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à la modification d'autorisation de programme pour le STADE GALLET comme énoncé ci-dessus.

Les dépenses seront imputées au budget de l'exercice 2022.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	2		
TOTAL	27		

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et ans susdits. (suivent les signatures).
Pour extrait certifié conforme, Noyelles-sous-Lens, le 04 novembre 2022.

LE MAIRE,

A.ROGER

Acte classé

03-03nov22

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	AR reçu	> Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-11-08T10-47-46.00 (MI240962336)

Identifiant unique de l'acte : 062-216206284-20221108-03-03nov22-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : DECISION MODIFICATIVE N.3 DU BUDGET PRIMITIF 2022

Date de décision : 08/11/2022

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.2. Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du CG)



Acte : DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRIMITIF 2022.PDF Multicanal : Non

Annuler

Préparé

Demande de signature

Signé

Transmis

Accusé de réception

Classé

Date 08/11/22 à 10:28
Date 08/11/22 à 10:28
Date 08/11/22 à 10:35
Date 08/11/22 à 10:47
Date 08/11/22 à 10:54
Date 08/11/22 à 15:17

Par VALIN Virginie
Par VALIN Virginie
Par ROGER Alain
Par VALIN Virginie
Par VALIN Virginie

Publication le : 08/11/22
Executoire le : 08/11/22

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 03 novembre 2022

Arrondissement
de LENS

L'an deux mille vingt deux, le 03 novembre,*****

Le Conseil Municipal de la Ville de NOYELLES-sous-LENS s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M.ROGER Alain, Maire, à la suite de la convocation adressée le
27 octobre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
conformément aux articles L2121-10, 2121-11 et 2121-12 du Code des
Collectivités Territoriales.*****

OBJET

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice
BERNARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe
CERF, Freddy MIETTE, Emmanuelle DHONDT, Adjointes, Bernard
FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Louis
ALEXANDRENNE, Chantal GAUTIER, Françoise LORIOT, Jean
PERRAULT, Valérie SIKORA, Fatima TORCHI, Mickaël KOPREK,
Jérôme CARON, Karine DOLCZEWSKI, Sabrina ZIANE, Philippe
REPPERT, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Sandra BLANCHARD
(procuration à Sabine FINEZ), Marie-Hélène GUEYDON (procuration à
Jean-Michel SKOTARCZAK),), Adjointes, Alain VANTREPOTTE
(procuration à Jean PERRAULT), Corinne PIETRASZKIEWIECZ
(procuration à Fatima TORCHI), Joëlle COCHEZ, Yannick NOWAK
(procuration à Philippe REPPERT), Audrey OUSSKOU (procuration à
Alain ROGER), Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIT ABSENTE : MM.Neige-Line DEQUIDT, Conseillère
Municipale.*****

Monsieur Louis ALEXANDRENNE a été désigné secrétaire de
séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de
prendre une décision modificative n°3 du Budget Primitif 2022.

- INVESTISSEMENT :

* Recettes :

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS
041	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 106 905,03 €
TOTAL CHAPITRE 041			+ 106 905,03 €
TOTAL RECETTES			+ 106 905,03 €

*** Dépenses :**

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS
041	2315	Installation, matériel et outillage techniques	+ 106 905,03 €
Total chapitre 041			+ 106 905,03 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	- 6 000,00 €
Total chapitre 21			- 6 000,00 €
23	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	- 35 267,23 €
	2315	Installation, matériel et outillage techniques	+ 35 267,23 €
Total chapitre 23			0
201702	2313	Constructions	+ 6 000,00 €
Total opération 201702			+ 6 000,00 €
TOTAL DÉPENSES			+ 106 905,03 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 OUI l'exposé de son Président,
 ADOPTE la décision modificative n°3 du Budget Primitif 2022.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	2		
TOTAL	27		

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et ans susdits. (suivent les signatures). Pour extrait certifié conforme, Noyelles-sous-Lens, le 04 novembre 2022.

LE MAIRE,

A.ROGER

Département
du PAS-de-CALAIS

VILLE DE NOYELLES-sous-LENS

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 03 novembre 2022

Arrondissement
de LENS

L'an deux mille vingt deux, le 03 novembre,*****

Le Conseil Municipal de la Ville de NOYELLES-sous-LENS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M.ROGER Alain**, Maire, à la suite de la convocation adressée **le 27 octobre 2022** dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux articles L2121-10, 2121-11 et 2121-12 du Code des Collectivités Territoriales.*****

OBJET

Désaffectation et
déclassement du domaine
public de parcelles vers le
domaine privé communal

ECOQUARTIER RUE DU
MARAIS

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe CERF, Freddy MIETTE, Emmanuelle DHONDT, Adjoints, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Louis ALEXANDRENNE, Chantal GAUTIER, Françoise LORiot, Jean PERRAULT, Valérie SIKORA, Fatima TORCHI, Mickaël KOPREK, Jérôme CARON, Karine DOLCZEWSKI, Sabrina ZIANE, Philippe REPERT, Conseillers Municipaux.***

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Sandra BLANCHARD (procuration à Sabine FINEZ), Marie-Hélène GUEYDON (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK),), Adjointes, Alain VANTREPOTTE (procuration à Jean PERRAULT), Corinne PIETRASZKIEWIECZ (procuration à Fatima TORCHI), Joëlle COCHEZ, Yannick NOWAK (procuration à Philippe REPERT), Audrey OUSSKOU (procuration à Alain ROGER), Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIT ABSENTE : MM.Neige-Line DEQUIDT, Conseillère Municipale.*****

Monsieur Louis ALEXANDRENNE a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet « écoquartier rue du Marais », il y a lieu de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public vers le domaine privé communal des parcelles énoncées ci-dessous, afin de réaliser la cession de ces dernières au profit de Flandre Opale Habitat.

Liste des parcelles : AL 22, AL 172, AL 173, AL 174, AL 178, AL 185, AL 198, AL 199, AL 200, AL 201, AL 202, AL 203, AL 204, AL 205, AL 209, AL 210, AL 211, AL 212, AL 213, AL 214, AL 217, AL 468, AL 557, AL 558, AL 559.

Monsieur Le Maire demande donc l'autorisation au Conseil Municipal de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public de ces parcelles et de les intégrer dans le domaine privé communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de son Président,
AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à la
désaffectation et au déclassement du domaine public vers le
domaine privé communal de ces parcelles.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	2		
TOTAL	27		

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et ans susdits. (suivent
les signatures). Pour extrait certifié conforme, Noyelles-sous-Lens,
le 03 novembre 2022.

LE MAIRE,

A.ROGER

Acte classé

05-03nov22

1 2 3 4 5 6
En préparation Pour signature Prêt à transmettre En attente retour
Préfecture AR reçu > Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-11-09T10-07-23.02 (MI240987612)

Identifiant unique de l'acte : 062-216206284-20221109-05-03nov22-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Pacte de préférence

Date de décision : 09/11/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations
3.2.1. Biens immobiliers (vente de terrains, de bâtiments)

Acte : Pacte de préférence.PDF

Multicanal : Non

Annuler

Préparé

Date 09/11/22 à 09:02

Par VALIN Virginie

Demande de signature

Date 09/11/22 à 09:02

Par VALIN Virginie

Signé

Date 09/11/22 à 09:10

Par ROGER Alain

Transmis

Date 09/11/22 à 10:07

Par VALIN Virginie

Accusé de réception

Date 09/11/22 à 10:17

Classé

Date 10/11/22 à 08:58

Par VALIN Virginie

Publication le : 10/11/22

Executoire le : 10/11/22

Département
du PAS-de-CALAIS

VILLE DE NOYELLES-sous-LENS

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 03 novembre 2022

Arrondissement
de LENS

L'an deux mille vingt deux, le 03 novembre, *****
Le Conseil Municipal de la Ville de NOYELLES-sous-LENS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M.ROGER Alain**, Maire, à la suite de la convocation adressée le **27 octobre 2022** dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux articles L2121-10, 2121-11 et 2121-12 du Code des Collectivités Territoriales.*****

OBJET

Pacte de préférence

Projet
« écoquartier rue du
marais »

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe CERF, Freddy MIETTE, Emmanuelle DHONDT, Adjoints, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Louis ALEXANDRENNE, Chantal GAUTIER, Françoise LORiot, Jean PERRAULT, Valérie SIKORA, Fatima TORCHI, Mickaël KOPREK, Jérôme CARON, Karine DOLCZEWSKI, Sabrina ZIANE, Philippe REPERT, Conseillers Municipaux.***
ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Sandra BLANCHARD (procuration à Sabine FINEZ), Marie-Hélène GUEYDON (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK),), Adjointes, Alain VANTREPOTTE (procuration à Jean PERRAULT), Corinne PIETRASZKIEWIECZ (procuration à Fatima TORCHI), Joëlle COCHEZ, Yannick NOWAK (procuration à Philippe REPERT), Audrey OUSSKOU (procuration à Alain ROGER), Conseillers Municipaux.*****
ÉTAIT ABSENTE : MM.Neige-Line DEQUIDT, Conseillère Municipale.*****

Monsieur Louis ALEXANDRENNE a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la cession à Flandres Opale Habitat de l'unité foncière projet « écoquartier rue du Marais », il y a nécessité de signer un pacte de préférence au profit de la commune.

Il informe l'assemblée que le pacte de préférence est le contrat par lequel le promettant, « Flandres Opale Habitat » s'engage, pour le cas où il déciderait de vendre un bien, à le proposer en priorité au bénéficiaire, « la commune ».

Flandres Opale Habitat n'est pas obligé de vendre, simplement dans l'hypothèse où il déciderait de vendre, il doit donner la préférence au bénéficiaire du pacte, ici la commune de Noyelles-sous-Lens.

Quant à la commune de Noyelles-sous-Lens, une fois que Flandres Opale Habitat lui propose la vente, il est libre d'accepter ou de refuser de conclure la vente.

Accusé de réception en préfecture 062-216206284-20221109-05-03nov22-DE Date de télétransmission : 09/11/2022 Date de réception préfecture : 09/11/2022

Les dispositions légales applicables au pacte de préférence sont celles du droit commun des contrats (article 1101 et suivants du code civil).

Il convient de préciser qu'aux termes de l'article 1583 du code civil, la vente est formée par accord des parties sur la chose et le prix, ainsi l'acceptation de l'offre de vente engage Flandres Opale Habitat et la commune de Noyelles-sous-Lens à conclure la vente.

Flandres Opale Habitat ne peut donc plus offrir la vente à un tiers.

Si, après avoir reçu une offre de vente, la commune de Noyelles-sous-Lens décide de ne pas conclure la vente, alors Flandres Opale Habitat est libre de vendre à toute autre personne.

Selon la jurisprudence, Flandres Opale Habitat est alors tenu de vendre le bien aux même prix et conditions que celles proposées à la commune de Noyelles-sous-Lens.

Si la vente est faite à des conditions différentes à un tiers, la commune de Noyelles-sous-Lens pourra obtenir des dommages et intérêts, et non la nullité de la vente, sur fondement de l'article 1142 du code civil.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer ce pacte de préférence.

Maître THEETTEN, notaire à Hénin-Beaumont est chargé par la commune de procéder à la rédaction de ce pacte de référence.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de son Président,
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le pacte de préférence pour la cession à Flandres Opale Habitat de l'unité foncière projet « écoquartier rue du marais ».

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	2		
TOTAL	27		

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et ans susdits. (suivent les signatures). Pour extrait certifié conforme, Noyelles-sous-Lens, le 04 novembre 2022.

LE MAIRE,

Accusé de réception en préfecture
062-216206284-20221109-05-03nov22-DE
Date de télétransmission : 09/11/2022
Date de réception préfecture : 09/11/2022
A. ROGER